

ville de villeurbanne

DECISION DU MAIRE

REFERENCES

Portant déclaration sans suite du marché n°2025_7939 – Prestations d'accueil des jeunes enfants dans une structure multi-accueil collective – quartier Gratte-ciel

Décision n°2025-021

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Le code général des collectivités territoriales ;

VU : Le code de la commande publique et notamment les articles R.2185-1 et R.2185-2 ;

VU : La consultation relative au marché n°2025_7939 – Prestations d'accueil des jeunes enfants dans une structure multi-accueil collective – quartier Gratte-ciel – publiée le 12 septembre 2025 et dont la date limite de remise des offres était fixée au 3 octobre 2025,

CONSIDERANT : qu'en ce qui concerne la consultation citée en objet, aucune offre n'a été déposée

CONSIDERANT : que conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite.

DECIDE

ARTICLE 1 La procédure de passation du marché 2025_7939 – Prestations d'accueil des jeunes enfants dans une structure multi-accueil collective – quartier Gratte-ciel – est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.

ARTICLE 2 Madame la directrice générale des services de la ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville et transmis à Madame la Préfète du Rhône.

ARTICLE 3 Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de notification et de publicité.

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES, ASSURANCES,
COMMANDE PUBLIQUE ET
PATRIMOINE

Mairie de Villeurbanne
27, rue Paul Verlaine
Métro gratte-ciel

Téléphone 04 78 03 69 42
Télécopie 04 78 03 68 66

Adresse postale
Hôtel de ville
bp 65051

69601 Villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

Villeurbanne, le 17/10/2025



Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne